



FLASH INFO – SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL COVID-19 – LA SOLIDARITE NUMERIQUE

La solidarité numérique

Le Secrétariat d'État au Numérique soutient l'initiative du centre d'aide « Solidarité Numérique », portée par les acteurs de la médiation numérique autour de la coopérative [La MedNum](#).

Il s'agit d'apporter une aide à celles et ceux qui ont besoin d'être accompagnés dans la prise en main de services en ligne essentiels en période de confinement (faire ses courses en ligne, faire ses démarches administratives, télé-consulter un médecin, s'informer, communiquer avec des proches, etc.).

Deux outils sont mis à disposition :

- un numéro d'appel gratuit : 01 70 77 23 72 (ouvert, à ce stade, en semaine de 9h à 18h) pour être aidé par un médiateur numérique volontaire au téléphone ;
- un site internet <https://solidarite-numerique.fr/> pour trouver des tutoriels et guides pas à pas, simples à regarder pour apprendre à faire seuls ces démarches.

Contactez le service social du travail

Le service social du travail réceptionne les appels chaque jour de 9h00 à 17h30.

Numéro direct
01 56 96 81 91